

A propos du Scarabio Festival

Date : 4 septembre 2016

Voici un extrait du procès-verbal du dernier Conseil des collèges de l'association Galléco qui s'est tenu le 23 août 2016 :

Procès Verbal du Conseil des Collèges du 23 Août 2016

(extraits)

Présents : Jérôme Croizer, Chloé Jaguin, Didier Jamet, Gabriel Périon, Gaëlle Mestries, Manon Lemeux, Frédéric Lepretre, Marie-Claude Quilly, Isabelle Le Callennec, Hasan Gedlec, Lilla Uveges, Anne Bruzac

--> Participation au Sacarabio Festival à rennes le 11 septembre. Le Galléco sera la monnaie officielle de l'évènement, uniquement des Gallécos en circulation et des centimes d'euros

Je ne suis pas étonné de l'absence de Roger Morazin, conseiller départemental qui n'a jamais participé à aucune instance de l'association Galléco où il siège pourtant en qualité de membre titulaire (sa suppléante Solène Michenot non plus, d'ailleurs).

Par contre, je suis très surpris que les deux conseillères départementales présentes : Gaëlle Mestries et surtout Isabelle Le Callennec qui a régulièrement fait état de son opposition au galléco, aient pu cautionner le fait qu'au cours du "Scarabio Festival", il y aurait "*uniquement des gallécos en circulation et des centimes d'euros*".

La réglementation est pourtant claire à ce sujet qui fait obligation à tous les exposants d'accepter les paiements en euros, l'article R 642-3 du code pénal précisant que « *le fait de refuser de recevoir des pièces de monnaie ou des billets de banque ayant cours légal en France selon la valeur pour laquelle ils ont cours est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe.* »

On dirait qu'il n'y a pas grand monde à saisir la portée des frasques gallécopinesques.

[courrier_a_la_DDCSPP35](#)

[courrier_a_la_DIRECCTE_de_Bretagne](#)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#) (93 articles - 5,6 Mo)